



## **Comité interministériel de sélection des Collectivité locales souhaitant accueillir des services DGFIP**

Paris, 21 janvier 2020

### **OBJET : Déclaration liminaire**

Monsieur le Directeur Général de la DGFIP,  
Madame la directrice du projet NRP,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Nous abordons aujourd'hui la 2ème réunion du Comité dédié à l'examen des dossiers et au choix des collectivités candidates pour accueillir des services de la DGFIP qui seraient délocalisés de Paris ou des grandes métropoles régionales.

Nous avons souhaité répondre à votre invitation malgré les préventions entourant les projets de démétropolisation du Ministre de l'Action et des Comptes publics, et ce dans l'intérêt des personnels.

Tout en vous donnant acte que les travaux du Comité font l'objet d'une réelle phase de discussion - esprit de concertation ouvert qui devrait servir d'exemple pour la conduite du dialogue social dans d'autres instances de la DGFIP où nous ne rencontrons pas le même écho - il existe tout de même un point récurrent qui nous pose problème à plus d'un titre : quels services DGFIP vont-ils être concernés par ces projets. Vous ne nous en avez pas assez dit.

En effet, comment décider en toute connaissance de cause du bien fondé d'une candidature, sans connaître le type structure DGFIP susceptible d'être accueilli, voire les directions concernées ?

Cette observation qui a déjà été formulée est toujours plus d'actualité car elle conditionne le choix des collectivités, au-delà des seuls critères objectifs de cotation et de qualité intrinsèque des dossiers.

Ne nous faites pas croire que lesdits services ne sont pas d'ores et déjà sinon choisis, du moins fléchés. De fait, leur nature et leur volumétrie, ne va pas sans venir interférer dans les choix des collectivités d'accueil sur d'autres principes que ceux critérisés.

On bien s'agira-t-il de faire jouer la concurrence entre des collectivités présentant des qualités voisines, mais une offre mieux adaptées aux services pressentis ?

Il existe un grave hiatus dans le fonctionnement de ce Comité, et des risques de dérive, à partir du moment où une transparence n'est pas adoptée sur ce sujet crucial.

Nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur le Directeur, de nous donner des indications précises sur ce sujet, afin de pouvoir nous prononcer dans des conditions satisfaisantes pour les agents.